

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 6

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 20 octobre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 31 octobre 2023

BUDGET PRINCIPAL 2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO, Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER, Mme VOLLAND.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du projet de nouvelle crèche et de délocalisation du Relais Petite Enfance et du LAEP, et au vu de l'avancée du projet en termes d'investissements (travaux et équipements), nous devons ajuster nos crédits.

Les prévisions à ce jour sont les suivantes

.../...

PETITE CRECHE		RPE/LAEP	
DEPENSES	Montant	DEPENSES	Montant
Travaux	100 000 €	Travaux	39 000 €
Equipements cuisine	29 000 €	Mobilier /matériels	25 000 €
Equipement lingerie	17 000 €		
Mobilier et matériel	25 000 €		
TOTAL	171 000 €		64 000 €
		TOTAL	235 000 €

Nous faisons le choix de différer certains investissements prévus cette année pour prioriser le projet ci-dessous et réimputer les crédits sur les travaux pour les 2 structures pour un montant de 205 000€ (diagnostic énergétique, étude restauration...).

Au final, nous complétons l'enveloppe pour ce projet d'un montant de 30 000€.

Les travaux et équipements de la petite crèche devraient être financés par la CAF à hauteur de 80% et ceux du RPE à hauteur de 50%.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette décision modificative n°1 2023 du budget principal.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusée : 1

Pour extrait conforme
NIORT, le 31 octobre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU